

DATE : 28 Février 2020

DESTINATAIRE : Urbanisme – Planification et zonage

EXPÉDITEUR : Antoine D'Anjou agent technique en horticulture et arboriculture

**SUJET : Demande 2019-90188 – Évaluation et recommandations pour les arbres.
PIIA résidentiel – Nouvelle construction au 61 avenue King.**

Bonjour,

Le projet consiste en la démolition du bâtiment existant, à la construction d'une nouvelle résidence au 61 av. King

Selon le bilan forestier effectué par M. Marc Grégoire expert-conseil, plusieurs arbres privés se trouvent à proximité de la zone des travaux projetés la majorité d'entre eux devront être abattus en raison de leurs mauvaises conditions physiologiques et structurales.

Suite à l'inspection du site le 28 février 2020, nous sommes en mesure de déterminer que les informations qui sont contenues dans le rapport de M. Marc Grégoire sont exactes, la majorité des arbres qui sont présents sur le site sont des Thuyas occidentale en mauvaise condition. Il est important de mentionner que le bâtiment projeté aura un impact limité sur les arbres existant, par contre l'abattage de ceux-ci pour des raisons de leurs mauvaises conditions aura un impact visuel pour les propriétés voisines soit le #59 et #63 avenue King. L'abattage des arbres dépérissant et la plantation d'arbres à développement moyen à titre de remplacement sont des options envisageables pour optimiser le couvert végétal du site dans un horizon de 10 à 15 ans.

Voici en détail l'impact du projet sur les arbres répertoriés :

- Les arbres #2-3-13 devront être abattus puisqu'ils sont localisés dans la zone d'implantation ou dans la zone d'excavation du bâtiment projeté.
- Les arbres #1-4-5-6-7-8-9-12 indiqués au plan pourront être abattus ou conservés selon la préférence du demandeur. Il s'agit majoritairement d'arbres en mauvaises conditions physiologiques ou structurales avec des diamètres variant entre 10 à 22 cm.

- Les arbres ##11-12 indiqués au plan devront être conservés et protégés durant les travaux, puisqu'ils sont situés à proximité de la zone des travaux. *Voir formulaire émission permis pour les détails.*
- Il est à noter que plusieurs arbres et arbustes sont présents sur le terrain, ceux-ci sont non assujettis par le règlement de la Ville de Pointe-Claire en raison de leurs diamètres (moins de 9 cm).

La Ville recommande la plantation d'au moins quatre (4) arbres compte tenu de l'espace disponible sur le terrain et du nombre d'arbres qui seront abattus pour la réalisation du projet. Les essences sélectionnées devront se conformer au règlement en vigueur. *Voir formulaire émission permis pour les détails.*

La Ville de Pointe-Claire procédera à la plantation d'un arbre public en marge avant au printemps 2021.

Voir le rapport arboricole de M. Marc Grégoire expert conseil, pour les détails et photos supplémentaires.

Voir notre rapport aux pages 3 à 11 de ce document.

Merci de votre collaboration



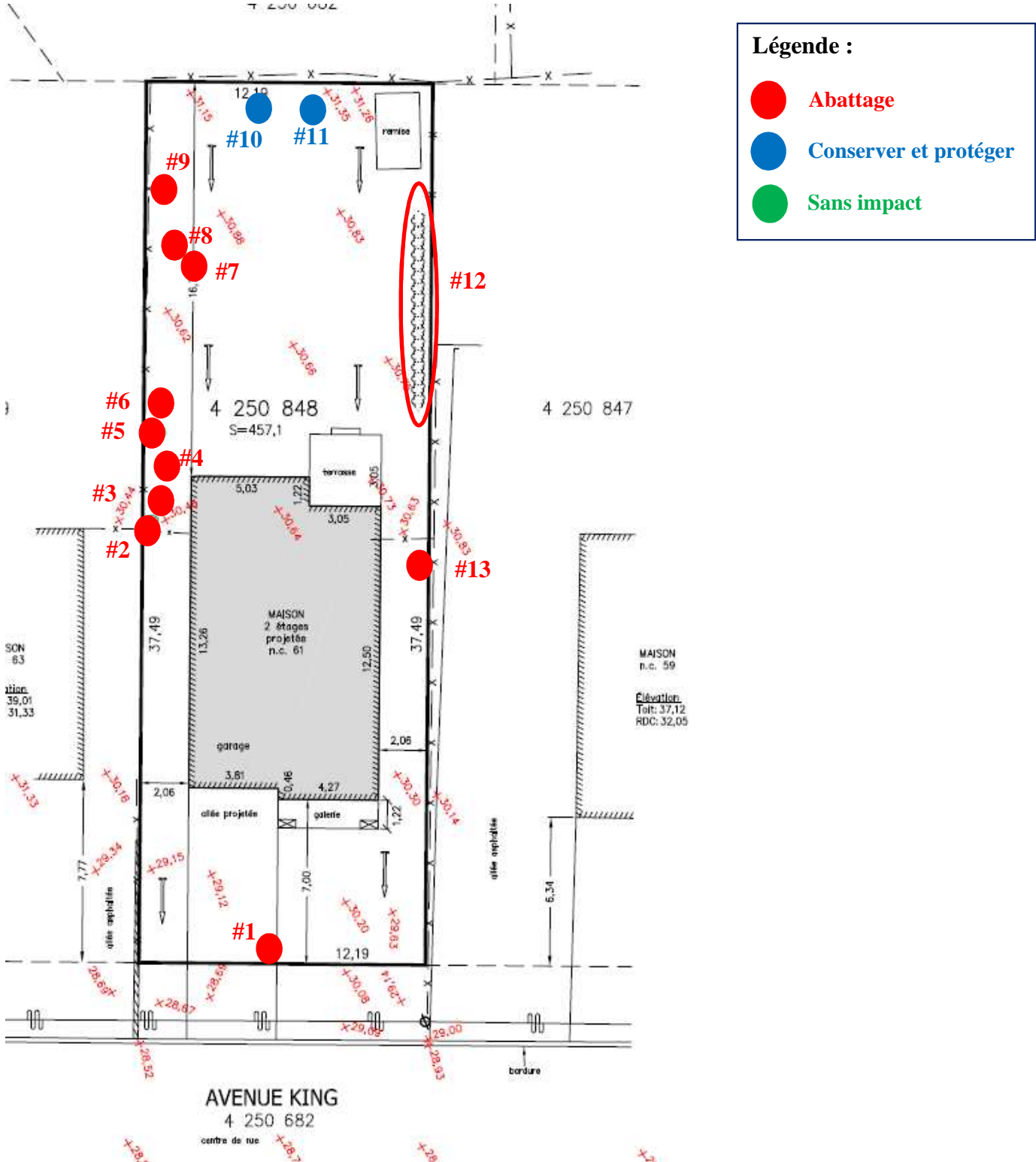
Antoine D'Anjou
Arboriculteur certifié ISA # QU-0188A

61 av. King – PIIA résidentiel – Nouvelle construction.

Évaluation des arbres – 27-02-2020

Par Antoine D'Anjou, agent technique en horticulture et arboriculture.

1. Plan de localisation approximative des arbres – extrait du plan d'implantation » fourni par Horizon Arpenteurs-géomètres, annotation par Antoine D'Anjou.



2. Photos :

Photo #1 : Vue d'ensemble au 61 avenue King.



Photo #2 : Marge latérale nord.



Photo #3 : Marge arrière.

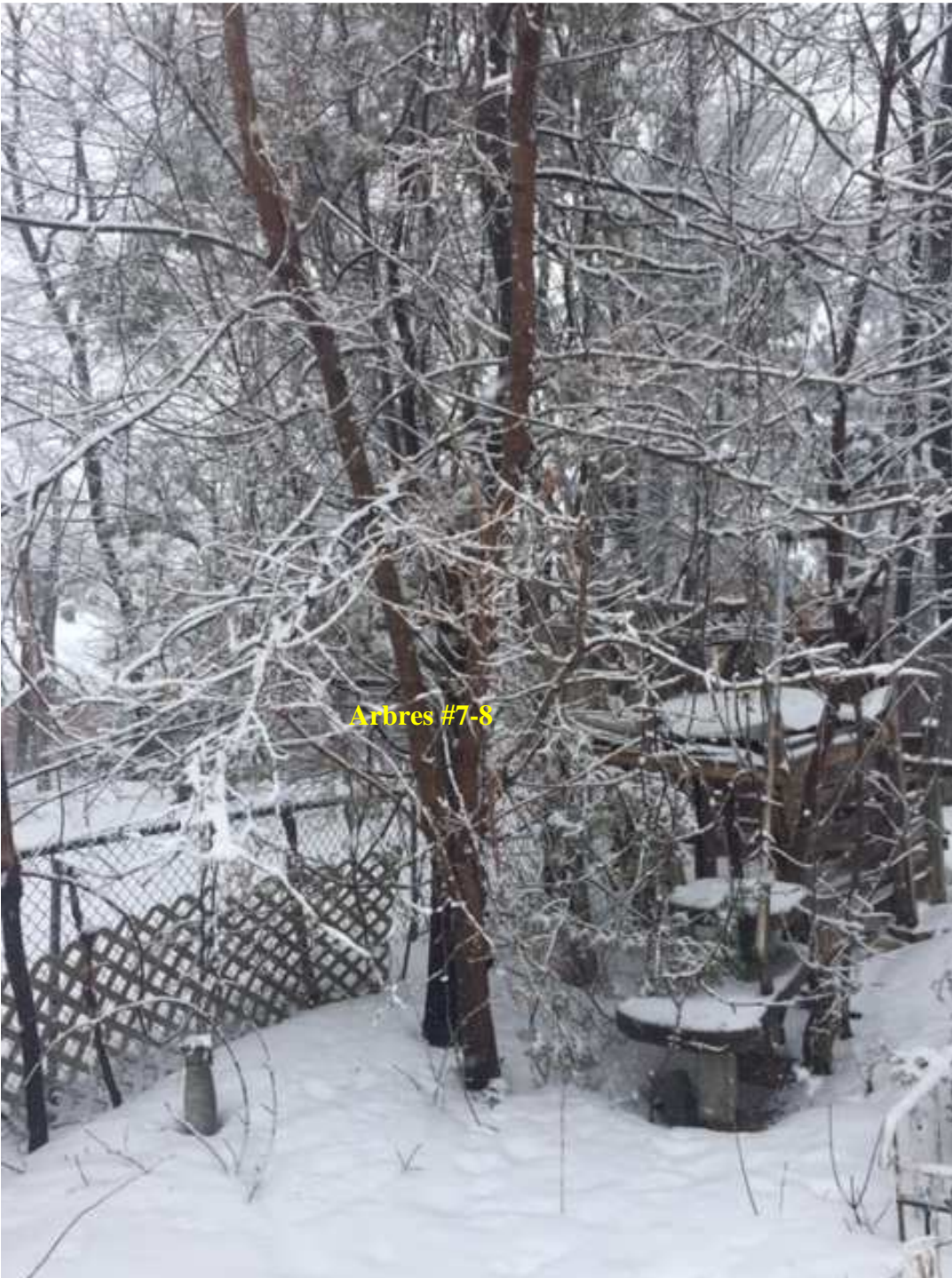


Photo #4 : Érable à giguère et Pin blanc recouvert par de la vigne.



Photo #5 : Érable de Norvège en marge arrière.



Photo #6 : Érable de Norvège en marge arrière.

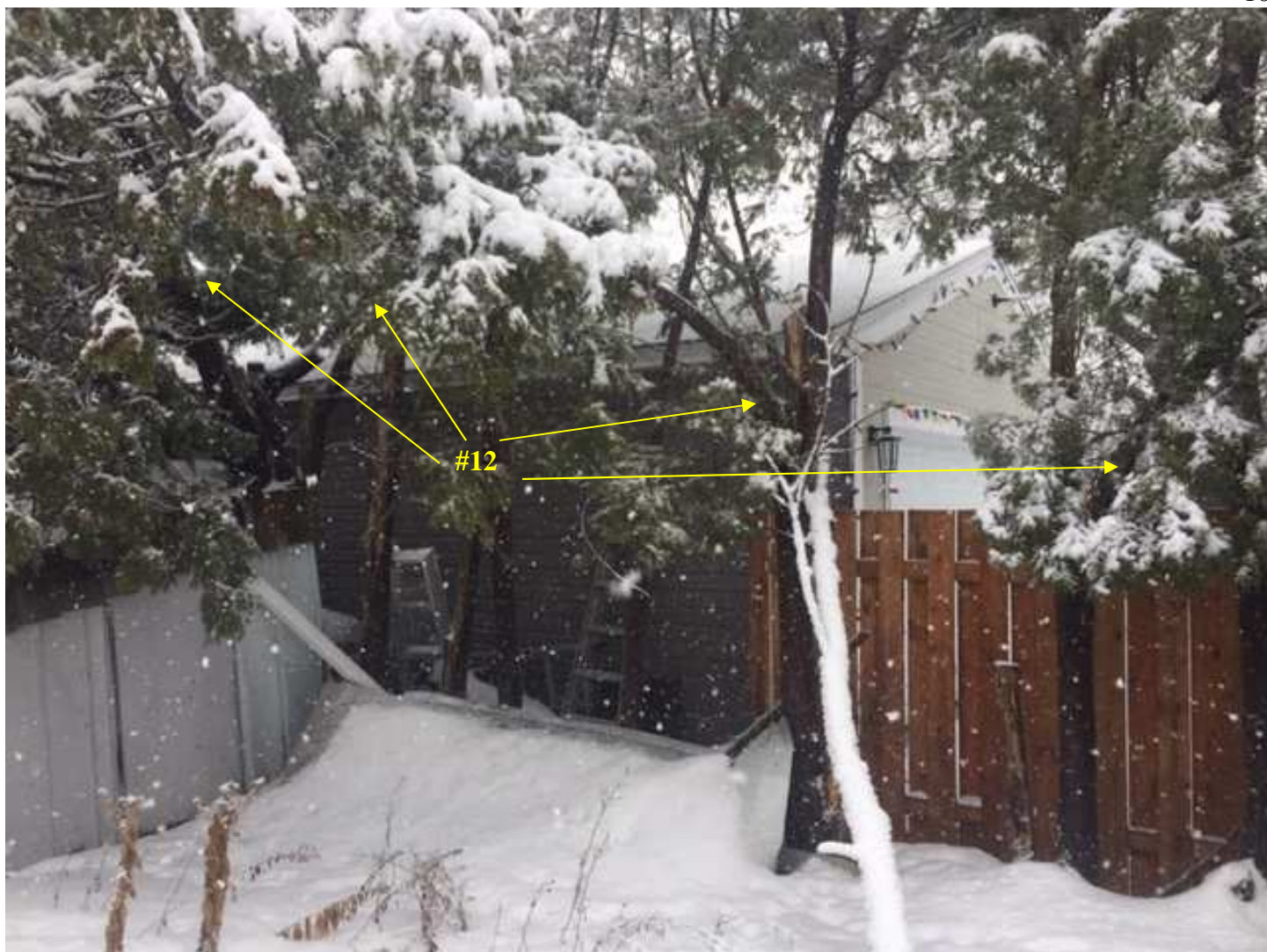


Photo #7 : Haie de cèdres mal entretenue en marge arrière.



Photo #8 : Cèdres en marge arrière et marge latérale.